

Direction de l'accès à l'information  
et de la protection des renseignements personnels

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 20 janvier 2022

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2021-2022.559**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 16 novembre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« Provide copies of all data on Side effect reported and deaths reported related to all Covid-19 vaccine, (MODERNA, PFIZER, AZTRAZENECA, JONHSON AND JONHSON), since December 1, 2020. » (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, un document répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Nous tenons apporter trois précisions concernant les informations contenues dans le document transmis. D'abord, il est important de comprendre que les effets secondaires non attendus potentiellement reliés à la vaccination sont connus au Québec sous le nom de « manifestations cliniques inhabituelles (MCI) » à la suite de la vaccination. Et bien qu'un lien temporel puisse être établi entre certaines manifestations cliniques et l'administration d'un vaccin contre la COVID-19, il est souvent impossible d'établir un lien causal et pour en apprendre davantage sur ce sujet, nous vous invitons à consulter les onglets des pages ci-dessous :

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/mci/a-propos-des-mci/> ,

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/piq-manifestations-cliniques-apres-la-vaccination/introduction/>

... 2

Puis, il importe de préciser qu'un décès déclaré chez une personne vaccinée contre la COVID-19 ne signifie pas que le vaccin est la cause du décès. Afin d'établir un lien de cause à effet, il est nécessaire de mener une enquête approfondie en raison d'autres facteurs, notamment l'âge, les antécédents médicaux, etc.

Enfin, depuis le 14 décembre 2020, date du début de la campagne de vaccination contre la Covid-19 au Québec, en date du 18 novembre 2021, 102 décès ont ainsi été rapportés au Québec chez des personnes ayant reçu une dose de vaccin contre la COVID-19. Parmi ceux-ci, 88 décès sont survenus chez des personnes après avoir reçu un de vaccin à ARN messager (Pfizer BioNTech, Moderna) et 14 décès sont survenus chez des personnes après avoir reçu un vaccin à vecteur viral (AstraZeneca, Covishield) dont un **lien temporel** a été établi et non un lien causal entre l'administration du vaccin et la survenue du décès.

Néanmoins, environ 18 fois plus de doses de vaccin à ARN messager ont été administrées au Québec que de doses de vaccin à vecteur viral depuis le début de la campagne ce qui peut résulter en une surreprésentation des déclarations concernant les vaccins à ARN messager.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p.j.2